



Les premiers ministres discutent d'un avenir plus prospère et plus sûr pour le Canada

HUNTSVILLE, 23 juillet 2025 – Les premiers ministres des provinces et territoires ont conclu leur rencontre estivale annuelle en mettant l'accent sur le renforcement du Canada par la réduction des obstacles au commerce intérieur et à la mobilité de la main-d'œuvre, le renforcement du système d'immigration du Canada, l'amélioration des perspectives de santé et la sécurité des communautés ainsi que la mise en œuvre de mesures pour protéger les communautés des contrevenants violents. Cela s'ajoute aux discussions d'hier portant sur les feux de forêt et la gestion des urgences, le développement de projets d'intérêt national au Canada, les relations canado-américaines et le commerce international.

Commerce intérieur et mobilité de la main-d'œuvre

Les premiers ministres collaborent afin de favoriser une économie plus ouverte et plus prospère, en améliorant le commerce intérieur et la mobilité de la main-d'œuvre, ainsi qu'en développant les marchés canadiens. Les provinces et les territoires ont pris des mesures collectives et individuelles, notamment par :

- le dépôt de lois visant le commerce intérieur;
- l'examen et l'élimination des exceptions propres à certaines Parties dans le cadre de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC);
- la conclusion des négociations visant à ajouter un chapitre sur les services financiers à l'ALEC;
- l'élargissement des possibilités de vente de boissons alcoolisées directement aux consommateurs;
- l'avancement de la reconnaissance mutuelle;
- l'amélioration de la mobilité de la main-d'œuvre.

Les premiers ministres ont réitéré leur engagement à favoriser la reconnaissance mutuelle multilatérale de manière large et à améliorer la mobilité de la main-d'œuvre, tout en respectant la spécificité du Québec. Ils attendent avec intérêt la conclusion d'un accord de reconnaissance mutuelle complet couvrant les biens de consommation, conformément aux discussions du Comité du commerce intérieur, qui devrait prendre effet d'ici décembre 2025.

Les premiers ministres ont aussi souligné le rôle vital des programmes provinciaux et territoriaux de formation de la main-d'œuvre et de développement des compétences, adaptés aux réalités locales et soutenus par le biais des ententes de transfert relatives au marché du travail (ETMT), conclues avec le gouvernement fédéral. Le financement supplémentaire des ETMT est crucial pour aider les travailleurs canadiens ayant besoin d'aide à l'emploi ou de requalification, et pour soutenir la réponse du pays aux tarifs injustifiés imposés par les États-Unis.

Dans le but de renforcer et d'accroître la diversification des marchés, les premiers ministres se sont engagés à ce que leurs gouvernements respectifs réalisent au moins une mission commerciale dans une autre province ou un autre territoire au cours de la prochaine année.

Ces missions renforceront les chaînes d'approvisionnement pancanadiennes et favoriseront le commerce et les investissements à travers le Canada.

Immigration

L'immigration bénéficie au Canada à de nombreux égards et façonne positivement nos communautés et notre économie. Les provinces et les territoires sont les mieux placés pour comprendre les besoins de leur marché du travail et demandent au gouvernement fédéral de soutenir leurs priorités respectives.

Les premiers ministres ont insisté sur leur compétence sur la planification des niveaux d'immigration, et ont souligné que, le Programme des candidats des provinces et des territoires (PCPT) joue un rôle essentiel pour stimuler la croissance économique et répondre aux besoins régionaux des marchés du travail à travers le Canada. Les premiers ministres demandent au gouvernement fédéral de rétablir les allocations du PCPT, qui ont été réduites de 50 p. cent, et d'augmenter leur part de l'immigration économique totale dans le Plan des niveaux d'immigration. Ils pressent également le gouvernement fédéral de collaborer de manière constructive avec les provinces et les territoires en ce qui concerne les étudiants étrangers, et à s'assurer que l'admissibilité au permis de travail postdiplôme repose sur les besoins des marchés du travail locaux. Les premiers ministres ont convenu de travailler ensemble, en s'appuyant sur leur compétence, conformément à l'article 95 de la Constitution, notamment en ce qui a trait à la délivrance des permis de travail. Depuis 1991, en vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, le Québec assume l'entière responsabilité pour l'établissement des niveaux d'immigration et pour la sélection, la francisation et l'intégration des immigrants. Le Québec continuera de formuler des demandes supplémentaires relativement à ses pouvoirs en matière d'immigration de façon bilatérale avec le gouvernement fédéral.

Le Canada continue d'accueillir un nombre considérable de demandeurs d'asile. Comme les personnes ayant besoin de protection doivent être accueillies avec dignité, les premiers ministres appuient la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour faire face aux pressions exercées sur le système d'asile, notamment en ce qui concerne les responsabilités en matière d'accueil, l'identification du soutien et du financement fédéral nécessaires pour l'importante part des services publics fournis par les provinces, les territoires et les communautés. Ils demandent également au gouvernement fédéral d'accélérer le traitement des demandes d'asile et de veiller à ce que les demandeurs acceptés puissent participer pleinement à la société. Les premiers ministres reconnaissent l'intention du projet de loi C-2 pour une meilleure gestion du système d'asile au Canada, mais s'attendent à participer pleinement à toute modification aux politiques relatives aux demandeurs d'asile.

Par ailleurs, les premiers ministres ont discuté de l'impact de la réduction du financement fédéral pour les services d'établissement et de formation linguistique et demandent au gouvernement fédéral de faire sa part afin d'assurer une intégration réussie de tous les nouveaux arrivants.

Soins de santé

Les provinces et les territoires continuent d'agir afin d'améliorer les résultats en matière de santé pour la population canadienne. Cela comprend l'exploration active de pistes permettant d'améliorer l'accès à certains médicaments, ainsi que des efforts de collaboration visant à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre pour les travailleurs de la santé souhaitant œuvrer à différents endroits au Canada. Les provinces et les territoires travailleront avec leurs organismes de réglementation des professions de la santé respectifs et continueront, lorsqu'approprié, à mettre en place des mesures de reconnaissance des compétences, conformément à leurs propres exigences de protection du public, afin de faciliter davantage la

mobilité de la main-d'œuvre dans le domaine de la santé. Les premiers ministres ont également insisté sur l'importance d'augmenter le Transfert canadien en matière de santé (TCS) et son facteur de progression.

Sécurité publique

Les premiers ministres ont discuté de l'engagement du gouvernement fédéral à modifier le système de mise en liberté sous caution, de la collaboration nécessaire pour lutter contre les récidives et les infractions violentes, au moyen de mesures législatives et coercitives, ainsi que des initiatives touchant un éventail d'enjeux interreliés, tels que la pauvreté, l'itinérance, les dépendances, les traumatismes et les problèmes de santé mentale. Les premiers ministres pressent le gouvernement fédéral de modifier le *Code criminel* de manière à garantir une réforme significative du système de liberté sous caution, et de travailler avec les provinces et les territoires pour mesurer l'impact de ces changements. Les premiers ministres ont aussi réaffirmé la nécessité de revoir l'évaluation du risque dans les décisions relatives à la détermination de la peine et à la libération de délinquants sexuels récidivistes et des personnes accusées de violence conjugale ou de crimes violents fondés sur le genre.

Les premiers ministres ont discuté des efforts déployés par tous les gouvernements pour lutter contre le crime organisé et renforcer la sécurité aux frontières et dans les ports, notamment en ciblant le trafic de drogues, le blanchiment d'argent, l'immigration illégale et le trafic transfrontalier d'armes à feu et de drogues illicites, y compris le fentanyl et ses précurseurs. Ils ont souligné l'importance de poursuivre ces efforts afin de protéger la population canadienne. Ils demandent au gouvernement fédéral d'accroître les ressources et le personnel fédéral à la sécurité frontalière, pour lutter contre le crime organisé et améliorer la sécurité publique. Cela doit inclure davantage de ressources et de personnel dédiés à la sécurité portuaire, de façon suffisante pour combler les failles exploitables en matière de sécurité dans les ports maritimes des côtes canadiennes. Les premiers ministres reconnaissent la nécessité d'intensifier les efforts pour lutter contre le vol de véhicules, et sont déterminés à travailler avec tous les partenaires afin d'élaborer des stratégies efficaces pour mettre fin à ce phénomène, notamment grâce aux efforts des ministres provinciaux et territoriaux des Transports, qui œuvrent à améliorer le réseau d'échange interprovincial des dossiers (EID) d'ici le printemps 2026 afin de lutter contre la fraude liée aux NIV. Les premiers ministres pressent le gouvernement fédéral de prendre une décision claire et immédiate sur l'avenir des services de police contractuels assurés par la Gendarmerie royale du Canada, et demandent plus de transparence quant à la transformation du programme de services policiers qu'elle offre.

Le premier ministre Lantz de l'Île-du-Prince-Édouard à la présidence du Conseil de la fédération

Le 1^{er} août 2025, le premier ministre Rob Lantz, de l'Île-du-Prince-Édouard, amorcera son mandat de président du Conseil de la fédération. L'Île-du-Prince-Édouard accueillera la prochaine rencontre estivale des premiers ministres des provinces et territoires, qui aura lieu du 21 au 23 juillet 2026.

– 30 –

Pour plus de renseignements, les médias sont priés de s'adresser à :

Grace Lee

Directrice des relations de presse
Bureau du premier ministre de l'Ontario
Grace.Lee5@ontario.ca